

Séances d'information publique 2023



- Dates et lieux des séances :

- Le lundi 13 février 2023 à 18h30 à Porrentruy, à la salle de cinéma Cinémajoie (Collège Saint-Charles);
- Le jeudi 2 mars 2023 à 18h30 à Delémont, à l'auditoire de StrateJ;
- Le mardi 7 mars 2023 à 18h30 à Saignelégier, à la salle Saturne du Centre des loisirs

- Intervenants :

- Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie du Service du développement territorial
- Michel Frey, responsable de l'efficacité énergétique

Quelques mots sur la situation énergétique actuelle



Situation d'approvisionnement tendue

L'approvisionnement en électricité est assuré

L'approvisionnement en électricité est assuré. Contribuez à sécuriser l'approvisionnement de la Suisse en hiver et évitez le gaspillage en appliquant nos [conseils](#) pour économiser l'énergie.



Situation d'approvisionnement tendue

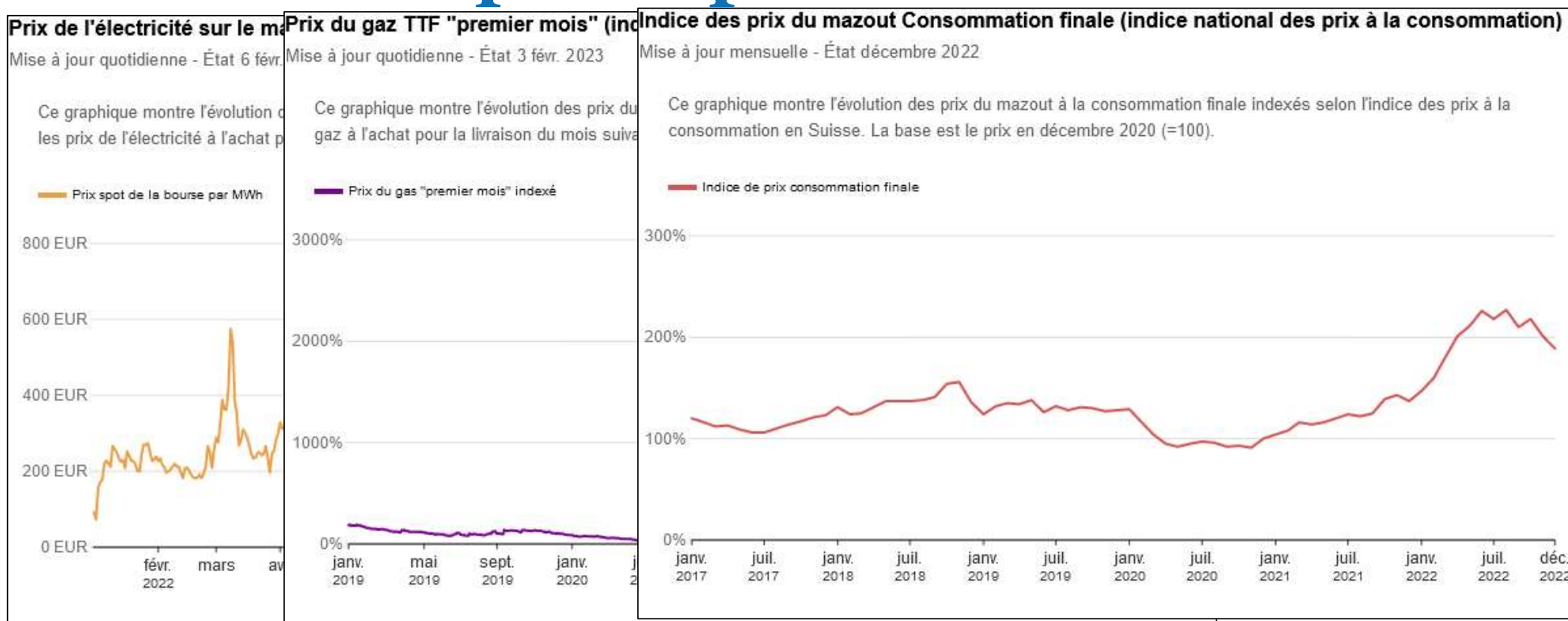
L'approvisionnement en gaz naturel est assuré

L'approvisionnement en gaz naturel est assuré. Faites tout de même entretenir votre installation de chauffage et votre chauffe-eau. Contribuez à sécuriser l'approvisionnement de la Suisse en hiver et évitez le gaspillage en appliquant nos [conseils](#) pour économiser l'énergie.



www.dashboardenergie.admin.ch

La crise énergétique n'est pas terminée, elle bien est partie pour revenir...



Source : www.dashboardenergie.admin.ch

Economiser de l'énergie reste une préoccupation constante

L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.



Conseils d'économie
pour les ménages
privés >



Conseils d'économie
pour les entreprises >



Téléchargements et
matériel
d'information >

15.02.2023

 **0800 005 005**

www.stop-gaspillage.ch

Pourquoi économiser de l'énergie ?

Ce que vous devez savoir

6 à 10%

Chaque fois que vous diminuez la température ambiante de 1 °C, vous économisez 6 à 10% d'énergie de chauffage.

Jusqu'à 20%

Les vannes thermostatiques sur les radiateurs réduisent la consommation d'énergie jusqu'à 20% car elles maintiennent automatiquement la température ambiante à la valeur souhaitée.

- Nombreux conseils disponibles sur :
 - www.stop-gaspillage.ch
 - www.energie-tipps.ch

2 Réglez adéquatement la température

Ne réglez jamais la température ambiante en ouvrant les fenêtres mais réglez correctement les vannes des radiateurs. Les vannes thermostatiques représentent le moyen le plus efficace pour cela car elles maintiennent automatiquement la température souhaitée et réduisent la consommation d'énergie jusqu'à 20%. Maintenant, convertissez d'une vanne manuelle en une vanne thermostatique. Les valeurs moyennes habituelles pour les différentes pièces sont:

- a. 23 °C dans les salles de bains (pos. 4 sur la vanne thermostatique)
- b. 20 °C dans la zone de vie / de séjour (pos. 3 sur la vanne thermostatique)
- c. 17 °C dans les chambres à coucher et dans le couloir (pos. 2 sur la vanne thermostatique)
- d. dans les pièces peu utilisées (pos. * sur la vanne thermostatique)

4 Réglez votre chauffage

6 Ouvrez les stores et volets pendant la journée ∨

7 Fermez les stores et volets pendant la nuit ∨

8 Aérez correctement ∧

Si vous aérez en laissant constamment les fenêtres inclinées, vous laissez s'échapper beaucoup de chaleur vers l'extérieur. Il vaut mieux ouvrir toutes les fenêtres trois fois par jour pendant cinq à dix minutes pour une aération par à-coups, qui permet d'économiser de l'énergie.

Si vous avez des questions sur le thème [«Aération et santé»](#) ↗, nous vous recommandons de consulter la fiche d'information «Bien aérer» de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser du chauffage



Baisser la température ambiante:

veillez à ce que la température ambiante ne dépasse pas 20 °C.

Installer des robinets thermostatiques:

les robinets thermostatiques installés sur les appareils de chauffage maintiennent automatiquement la température ambiante au niveau désiré et permettent ainsi d'économiser jusqu'à 20% d'énergie.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement dans les pièces. Veillez à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Purger les radiateurs:

créez une température ambiante agréable et réalisez jusqu'à 15% d'économies d'énergie sur le chauffage. Pour ce faire, purgez votre système de chauffage avant le début de l'hiver.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser l'eau chaude



Préférer les douches aux bains:

il est possible d'économiser une grande quantité d'eau chaude en prenant des douches courtes et tièdes. Une eau à 37 °C est idéale à la fois pour le corps et pour les économies d'énergie.

Adapter la quantité d'eau chaude:

le chauffage de l'eau est très énergivore. Réfléchissez toujours en amont à la quantité d'eau dont vous avez réellement besoin.

Utiliser une bouilloire plutôt qu'une casserole:

une bouilloire nécessite 30% d'énergie en moins qu'une casserole avec couvercle pour chauffer de l'eau.

Laver à basse température:

lavez vos vêtements à la température la plus basse possible et utilisez le programme Éco.

Installer des économiseurs d'eau:

dans la cuisine et la salle de bains, utilisez des robinets et des pommeaux de classe énergétique A. Les régulateurs de débit modernes se visent sur les robinets à la place des anciens régulateurs de jet et permettent d'économiser jusqu'à 50% d'eau.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



**L'énergie est limitée.
Ne la gaspillons pas.**

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veillez à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur stop-gaspillage.ch pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Chauffez renouvelable

- Passer du fossile au renouvelable
- Informations sur le site
 - www.chauffezrenouvelable.ch
- Conseil incitatif
 - Spécialiste pour un conseil à domicile
 - Gratuit (financé par la Confédération)
- Permet d'anticiper
- Pour ne pas surdimensionner son chauffage, priorité à l'isolation





**MAISON INDIVIDUELLE OU
IMMEUBLE LOCATIF AVEC JUSQU'À
6 UNITÉS D'HABITATION**



**GRAND IMMEUBLE D'HABITATION
DE PLUS DE 6 UNITÉS D'HABITATION
ET PROPRIÉTÉ PAR ÉTAGE**

www.chauffezrenouvelable.ch

Chauffez renouvelable

VOICI COMMENT PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE:

1. SOYEZ PRÉVOYANT ET PLANIFIEZ CE CHANGEMENT!



2. IMPLIQUEZ UN PRESTATAIRE DE CONSEIL INCITATIF



3. FAITES LE BON CALCUL!



4. DEMANDEZ DES OFFRES ET COMPAREZ



5. INFORMEZ LES AUTORITÉS



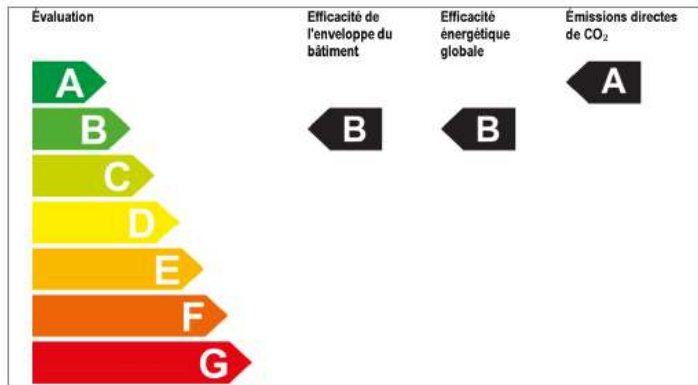
6. TENEZ COMPTE DES SUBVENTIONS



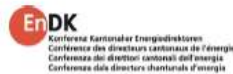
7. REMPLACEZ VOTRE CHAUFFAGE



Adresse/Nom de projet	Les Champs 2830 Courrendlin
Année de construction	2018
Catégorie de bâtiment	Habitat individuel
N° EGID_EDID	13467810_0



Données (valeurs calculées, Qh,eff)		Authentification	
Efficacité de l'enveloppe	38 kWh/(m²a)	Date d'établissement	xx.xx.2023
Efficacité énergétique globale	88 kWh/(m²a)	Émetteur (expert.e)	
Émissions directes de CO ₂	0 kg/(m²a)	Signature	
Émissions de gaz à effet de serre	6 kg/(m²a)		
Consommation mesurée (basée sur des valeurs moyennes)			
Chauffage	4'680 kWh/a		
Eau chaude	3'000 kWh/a		
Énergie auxiliaire et ménagère	4'500 kWh/a		



Description du bâtiment

Généralités		Valeurs U (W/m²K)			Produit de chaleur		Degré de couverture / rendement					
Total de la surface de référence énergétique [m²]	210	Contre extérieur ou entree ≤ 2 m	Contre espace non chauffé ou entree > 2 m	Toit/plafonds	0.19	-	Pompe à chaleur, air-eau	95 % / 2.3	100 % / 2.3	Année de construction		
Nombre d'appartements	1											
Nombre moyen de pièces	≥ 6							Chauffage à bois (manuelle)		5% / 0.7	- / -	2018
Étages entiers	2											
Facteur d'enveloppe	2.28	Murs			0.19							
Isolation murs		Sols			0.19							
Basel-Binningen		Fenêtres et portes			1.3							
Affinités du bâtiment (surface de référence énergétique [m²])							Puissance thermique nominale [kW]					
Habitat individuel (277)							Puissance thermique spéc. *				18	
Installations de ventilation		VIAE [m³/hp*]	DAE [m³/hp*]	Production d'électricité	Puissance [kW]	Gain [kWh/a]	Indicateurs énergétiques standard		Valeur-limite	Valeur-obt.		
Ventilation par fenêtres, enveloppe étanche		0.70		Inst. PV effec Inst. PV prise en c.	-	-	Efficacité de l'enveloppe du bâtiment (SA 3631/2018)		47	47		
Hôte aspirante		Bon		Installation CCF	-	-	Efficacité énergétique globale (SA 01 2019/CECE)		106			

PC = producteur de chaleur, ECS = eau chaude sanitaire, PV = photovoltaïque, kWc = puissance crête, CCF = couplage chaleur-force, prise en c. = prise en compte
* La puissance thermique spécifique P_{th} représente une valeur d'optimisation uniquement, et ne sert pas au dimensionnement, même approximatif.

Évaluation

Efficacité de l'enveloppe du bâtiment	B	L'enveloppe du bâtiment présente une isolation thermique performante, d'efficacité identique aux exigences actuelles.
Efficacité énergétique globale	B	L'efficacité énergétique globale est bonne. Le besoin énergétique pondéré pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et les équipements électriques est inférieur ou égal à celui des nouvelles constructions.
Émissions directes de CO ₂	A	Le bâtiment ne génère pas d'émissions directes de CO ₂ .

Enveloppe du bâtiment			Technique du bâtiment			
	Intact	Légerement usé	Usé	Chauffage	Eau chaude	Electricité
Très bon	Seul			Très bon		
Bon	Mu, Su, Fe			Bon		
Moyen				Moyen		
Insuffisant				Insuffisant		

Les éléments de construction et les composants des installations techniques sont répartis en quatre groupes en fonction de leur qualité du point de vue de l'énergie. En outre, l'état général des éléments (intact, légèrement usé, usé, sévère à décider si une amélioration est réalisable et en vaut la peine. Légende: To, Mu, Sol = toiture/plafond, murs, Sol ext. ≤ 2 m contre terrain, Fe = fenêtres ext., Pl.c. = m.c., Mu.c. = m.c., Sol.c. = m.c., = Plafond, Mu, Sol = contre non-chauffé ou >2 m contre terrain

Indications en vue d'une éventuelle rénovation

Enveloppe du bâtiment	
Murs	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Toits	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Sols	Des mesures d'isolation ne sont pas nécessaires.
Fenêtres	Le remplacement des fenêtres n'est pas prioritaire. Toutefois, leurs performances thermiques sont en deçà des standards actuels.
Installations techniques	
Chauffage	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique correspondent à l'état actuel de la technique.
Eau chaude sanitaire	La pompe à chaleur et son efficacité énergétique pour l'ECS correspondent à l'état actuel de la technique.
Autres appareils électriques	L'efficacité énergétique moyenne de l'ensemble des appareils électriques ne correspond plus tout à fait à l'état actuel de la technique.

CECB+

- Etude approfondie selon vos besoins
- Combinaisons de mesures, mais au maximum trois variantes
- Priorisation des mesures d'assainissement
- Estimation des montants d'investissement, en tenant compte des subventions
- Un PLUS pour un entretien avec votre établissement bancaire
- Bien des fois, une subvention plus attractive!

À propos du programme

11.07.19

www.leprogrammebatiments.ch

page
5

Subventionnement d'assainissements énergétiques de biens immobiliers

Le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons soutient financièrement les propriétaires de biens immobiliers qui mettent en œuvre des mesures visant à réduire la **consommation d'énergie** et les **émissions de CO₂** des biens immobiliers.

Sont par exemple subventionnés **l'isolation thermique** de l'enveloppe du bâtiment, le remplacement de chauffages fonctionnant aux énergies fossiles ou à l'électricité par des systèmes de chauffage recourant aux **énergies renouvelables**, la construction et le raccordement à un **réseau de chaleur** ainsi que les **assainissements énergétiques** complets satisfaisant par exemple le label **Minergie®** et les nouveaux bâtiments répondant aux normes **Minergie®-P** ou **CECB® A/A**.

Objectif: réduire les émissions de CO₂ des bâtiments

33%

des émissions de CO₂ en Suisse sont générées par les bâtiments

Plus de

50%

des bâtiments sont chauffés avec des énergies fossiles ou de l'électricité

Près de

1 million

de maisons ne sont pas ou seulement très peu isolées

Le Programme Bâtiments contribue significativement à l'assainissement énergétique du parc immobilier et à la réduction des émissions de CO₂ en Suisse. Il se base sur l'art. 34 de la loi sur le CO₂ et constitue un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse.

Subventions issues de la taxe sur le CO₂

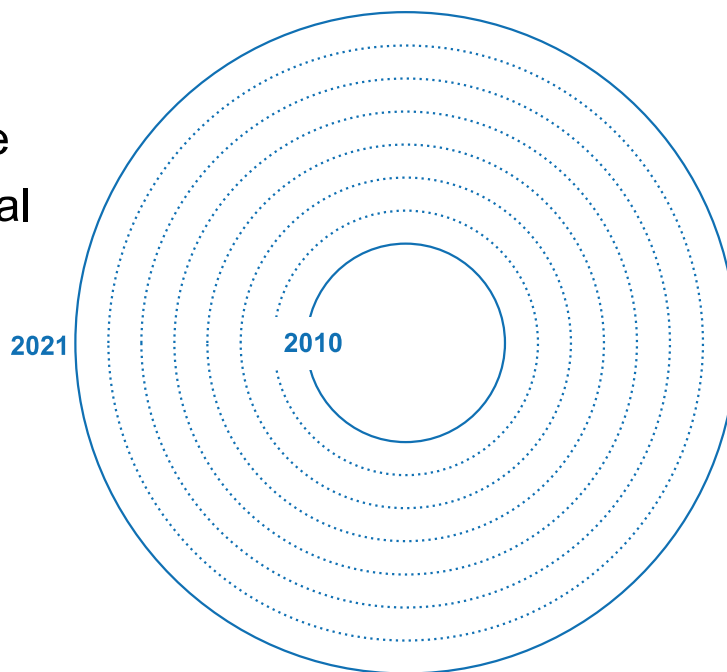


Le Programme Bâtiments
(env. 570 à 600 mio fr. par année)

¹ Taux maximal de la taxe selon la loi sur le CO₂

Le Programme Bâtiments porte ses fruits

Entre 2010 et 2021, des subventions à hauteur de **2,7 mia de francs** au total ont été versées.



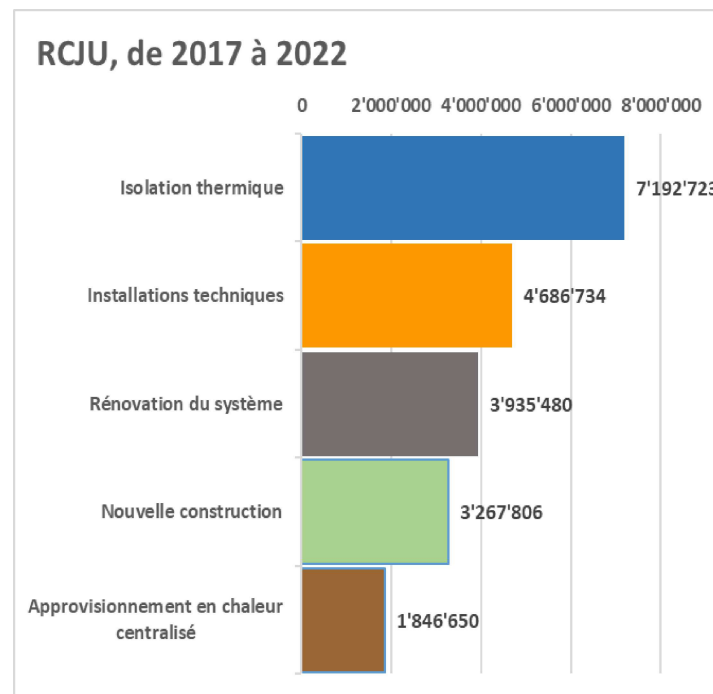
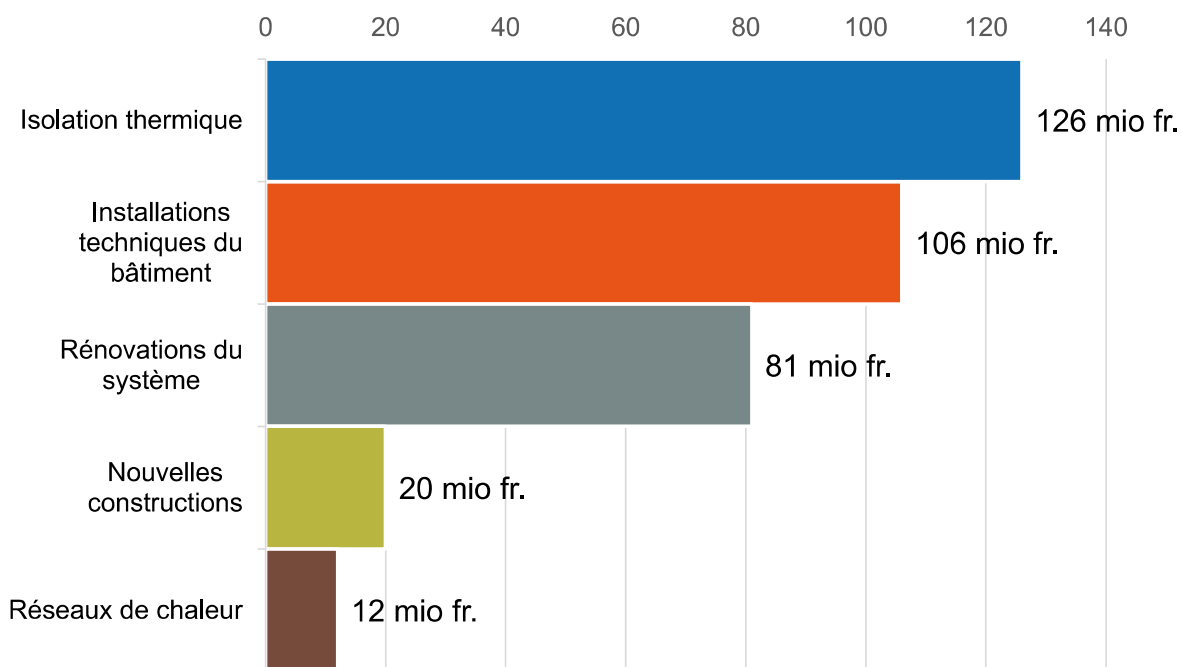
Réduction annuelle des besoins en énergie de

2,8 milliards
de kWh

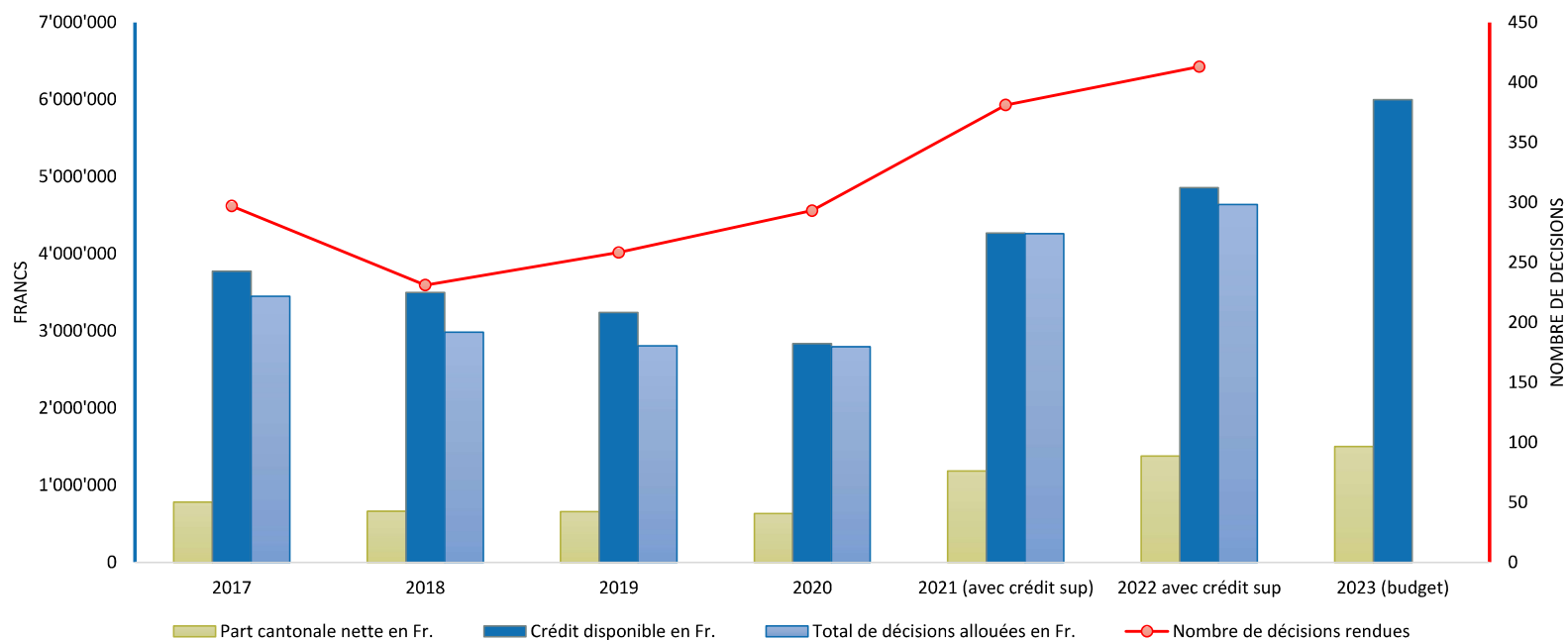
Réduction annuelle des émissions de CO₂ de

0,75 million
de tonnes

En 2021, 361 mio de francs ont été versés au total en Suisse



Programme Bâtiments du canton du Jura depuis 2017

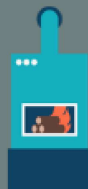


Depuis 2017, dans le canton du Jura

757 bâtiments ont été isolés



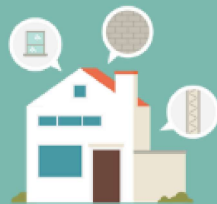
602 chauffages ont été remplacés



149 installations solaires thermiques ont été installées



163 bâtiments ont bénéficié d'un assainissement énergétique complet



103 nouvelles constructions hautement efficaces ont été soutenues



Une chance pour le secteur de la construction en Suisse

Investissements supplémentaires à hauteur de **460 mio de francs¹** et plus de **1000¹** équivalents plein temps supplémentaires grâce au Programme Bâtiments.

Besoins d'assainissement

Les besoins d'assainissement du parc immobilier suisse sont encore très importants.

Rentabilité

Les assainissements énergétiques sont rentables financièrement sur l'ensemble de la durée de vie.

Marché

L'argument de la protection du climat est très important pour les maîtres d'ouvrage.

Les maîtres d'ouvrage attendent de leurs prestataires une compétence dans les questions énergétiques et des offres correspondantes.

¹ Chiffres 2021

Recevoir des subventions

Mesures encouragées

Isolation thermique			
Capteurs solaires thermiques	Chauffage au bois	Pompe à chaleur	Réseau de chauffage à distance
Rénovation complète avec Minergie ou Minergie-P	Nouvelle construction avec Minergie-P		

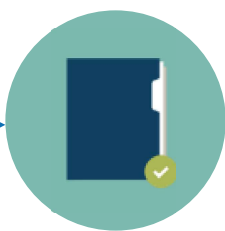
Marche à suivre

1.
Demande d'un conseil
énergétique



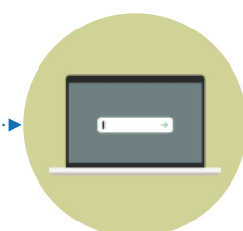
Un CECB® Plus décrit l'état actuel et propose des recommandations en vue d'améliorations

2.
Élaboration d'un
concept
d'assainissement



Une planification adéquate permet d'éviter les risques et les mauvais investissements

3.
Demande de
subventions



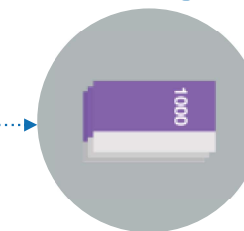
Une fois le concept établi, dans tous les cas avant le début des travaux

4.
Assainissement



Mise en œuvre de l'assainissement

5.
Dépôt des documents
d'achèvement, ajustez
le chauffage



Versement des subventions après vérification finale. Recommander le programme d'encouragement

Vidéo « Le Programme Bâtiments: comment ça marche? »



Comment dois-je procéder si je veux obtenir des subventions du [Programme Bâtiments](#)? Découvrez-le dans la [vidéo explicative](#).

[Voir aussi les autres vidéos du Programme Bâtiments.](#)

Le Programme Bâtiments



Le programme cantonal 2023

15.02.2023

www.leprogrammebatiments.ch

Page 29

Conseil incitatif / CECB

- 1^{er} contact avec un conseiller en énergie
 - Détermination de l'état énergétique d'un bâtiment ou de son installation de chauffage
 - Base pour la suite de la procédure dans le cas de la rénovation d'un bâtiment
- Obligation du CECB Plus
 - Subvention M-01 > CHF 10'000.-



Le Programme Bâtiments 

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Investissez et obtenez des subventions

Le Programme Bâtiments  2023 du canton du Jura

ProKilowatt

pronovo



Enveloppe du bâtiment M-01



- Bâtiments construits avant 2000
- Bâtiments chauffés en situation initiale
- Exigence: valeur U de 0,20 W/m²K
- Montant minimum de CHF 3000.-
- Certificat CECB Plus si subventions > CHF 10'000.-

CHF 40.- /m²

Cas particuliers

Rénovation d'éléments de construction

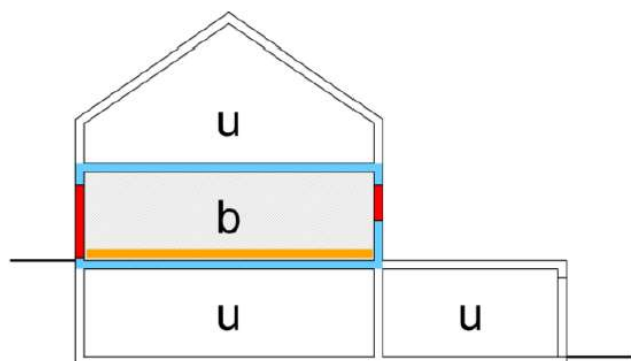


Figure 1.1

Changement d'affectation avec modification de la température «comble, sous-sol»

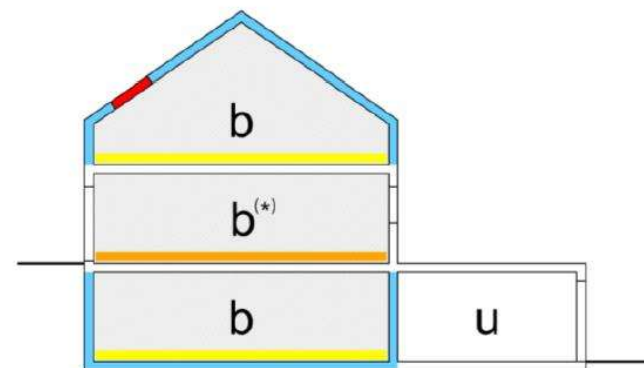


Figure 2.1

Remplacement de votre chauffage



- **Chauffage à énergie fossile**
- **Chauffage électrique fixe à résistance**

Par un chauffage à bois ou une pompe à chaleur

Conditions générales

- Chauffage principal
- Couvrir les besoins en énergie pour ECS
- Puissance admissible 50 W/m² SRE
- Assurance qualité
 - Déclaration de conformité / performances
 - QM pour chauffage > 70 kW
 - PAC système-module «pompe à chaleur»



Montant de la subvention

- M-02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
CHF 4'000.- «Forfait»
- M-03 Chauffage à bois automatique (pellets / plaquettes)
≤ 70 kW **CHF 4'000.- + CHF 100.-/kW_{th}**
- M-04 Chauffage à bois automatique
> 70 kW **CHF 180.-/kW_{th}**

Montant de la subvention

- M-05 Pompe à chaleur «air/eau»



CHF 2'500.- + CHF 100.-/kW_{th}

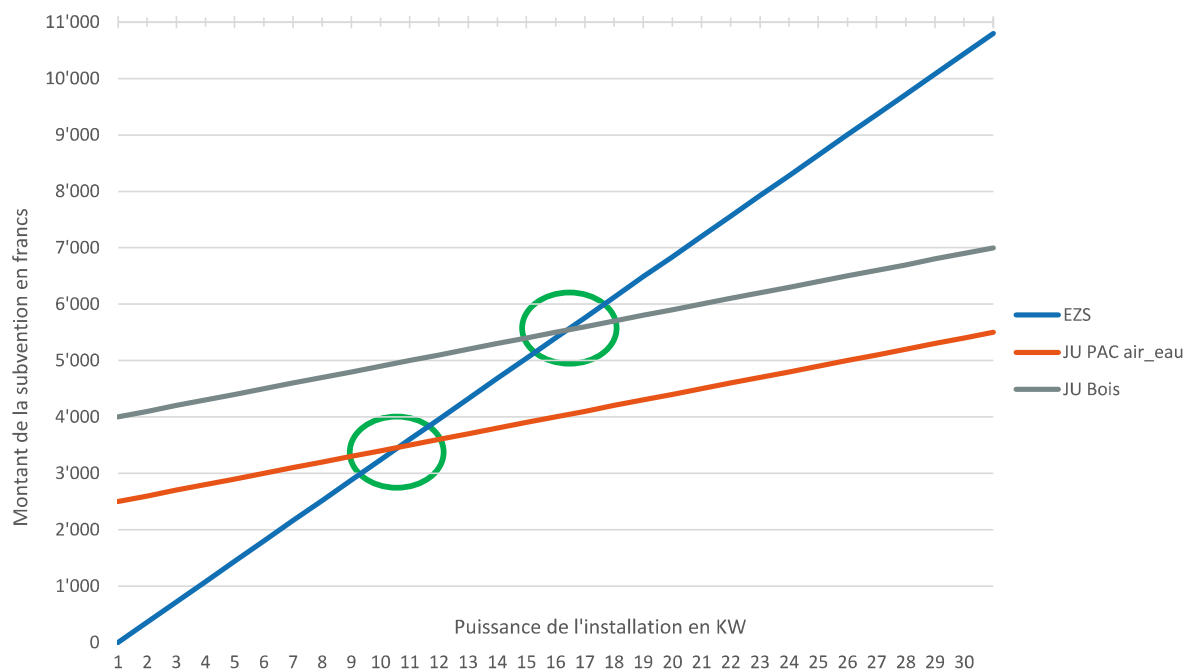
- M-06 Pompe à chaleur «sol/eau»



CHF 4'000.- + CHF 100.-/kW_{th}

Programme Energie Zukunft Schweiz

Comparatif des subventions



**<10 kW et < 2000 lt de mazout
PAC via PB 2023**

**>16 kW et > 3200 lt de mazout
PAC et bois-énergie via primeclimat.ch**

- www.primeclimat.ch A partir de avril 2023, restriction pour les pompes à chaleur dans les villas

Remplacement de chauffage électrique fixe à résistance

- Distribution de chaleur à créer
 - Chauffage de sol
 - Radiateurs
- Dimensionnement selon SIA 384.201
- Température maximum:
 - 50°C radiateurs // 35°C chauffage de sol
- Mesures d'isolation à mettre en œuvre

Distribution hydraulique: CHF 3'000.- + CHF 100.-/kW_{th}



Installations solaires thermiques M-08

QM-SOLAR : Calculateur-GPV

Création de la garantie de performance validée (GPV): 1 -> 2 -> 3 -> 4 -> 5

1 Emplacement / Consomm. d'énergie

Code postal: 2830 Courrendlin
Habitués d. la maison: 5
Rue, n.:

2 Orientation / Inclinaison

Orientation: 0°
Inclinaison: 35°

3 Capteur / système / Bâtiment

Capteur plat
Pompe à chaleur air-eau
seulement eau chaude

4 Grandeur du système

Surface des capteurs: 0 m²
Dimension du réservoir: 800 l

5 Garantie de performance validée (GPV) en 4 étapes

Validation Détails Check liste Création GPV

Résultats simulation

	sans inst. solaire	avec inst. solaire
Taux de couverture solaire	-	59.6 %
Consomm. d'énergie (Courant)	2142 kWh	890 kWh
Emissions de CO ₂	990 kg / année	411 kg / année

Taux de couverture solaire

Calculateur-GPV, stb575 v.3

Reset

Infos / notices légales

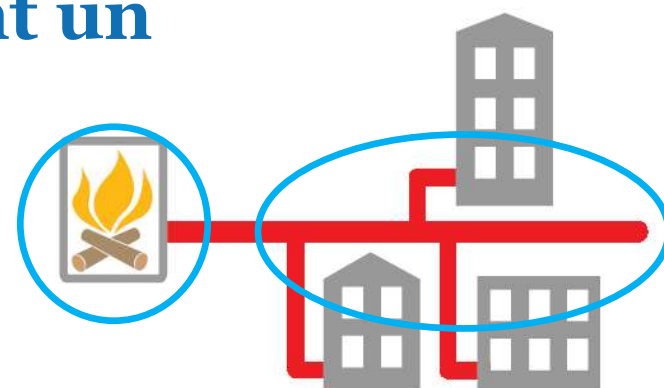
tachion Simulation Framework

- Bâtiments existants
 - Au moins 5 ans
- Minimum 2 kW
 - 4 à 6 m² de capteurs selon fournisseur
- Garantie de performance validée GPV
www.swissolar.ch

CHF 2'000.- + CHF 500.-/kW

Chauffage à distance M-18

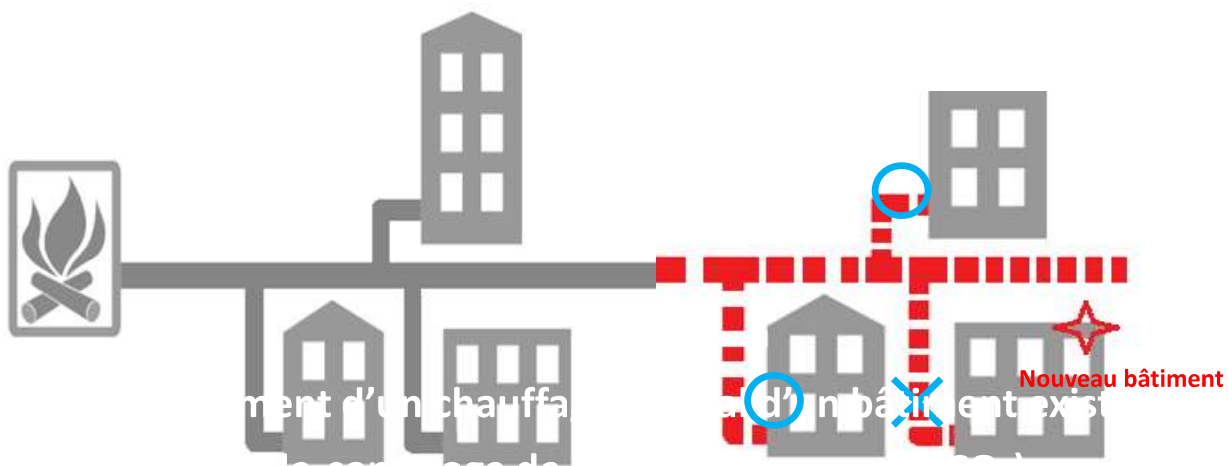
Production de chaleur alimentant un réseau



- **130 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)
- **150 francs par MWh/a** (100 lt mazout équivalent)

Chauffage à distance M-18

Raccordement à un réseau de chaleur



- **150 francs par MWh/a** (100 Lt mazout équivalent)



JU-036



JU-001-P

MINERGIE M-12 et M-16

• Tableau

Maison Individuelle Immeuble collectif Bâtiment non-habitat

Assainissement

Minergie

CHF 130.-/m²

CHF 95.-/m²

CHF 50.-/m²

Minergie -P

CHF 170.-/m²

CHF 135.-/m²

CHF 80.-/m²

A construire

Minergie -P

CHF 75.-/m²

CHF 40.-/m²

CHF 30.-/m²

Le Programme Bâtiments



- www.jura.ch/energie
- Subventions

The screenshot shows the website for the 'Programme Bâtiments' in the Canton of Jura. The page is organized into several sections:

- Navigation:** A top menu with 'Retour à la page des subventions' and a logo for 'Le Programme Bâtiments'.
- Informations complémentaires:** Web: www.leprogrammebatiments.ch, Courriel: energie.info@jura.ch, T 032 420 53 10. A button 'Déposer une demande en ligne' is also present.
- Vidéos explicatives:** A video player with a play button and a caption 'Comment déposer une demande ? (vidéo explicative) (100% | 175.2 Ko)'. Below it, 'Autres vidéos' includes 'Programme Bâtiments - Toutes les vidéos'.
- Documents:** A list of documents, including 'Arrêté du Département de l'environnement du 31 janvier 2023 (pro. 342 Ko)' and 'Arrêté du Gouvernement du 17 janvier 2023 (pro. 290 Ko)'. A button 'Tableau récapitulatif des montants de subvention 2023 (pro. 342 Ko)' is highlighted with a red box.
- Liens:** A list of links: 'RAC système-moule', 'Swissolar', and 'Minergie'.
- Main Content:**
 - 1. Programme Bâtiments:** Describes the program's goal to encourage energy efficiency and renewable energy in buildings. It lists various subvention categories: 'Renovation du bâtiment avec mesures ponctuelles d'isolation', 'Renovation du bâtiment sans étape', 'Remplacement de chauffage à énergie fossile ou électrique', and 'Nouvelle construction'.
 - 2. Qui peut déposer une demande de subvention ?** Anyone who is the owner of a building or an installation in the Canton of Jura.
 - 3. Quel est le montant de la subvention à attendre ?** Amounts are defined in a table (referenced in the red box).
 - 4. Quelles sont les conditions à remplir ?** Requests must be made on the internet platform and accompanied by required documents.

<https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju>

Le Programme Bâtiments du canton du Jura

Nous saluons votre engagement pour une utilisation plus efficace de l'énergie et un recours aux énergies renouvelables.

Les conditions générales du programme doivent être consultées sur le site www.jura.ch/energie avant le dépôt d'une demande.

Veuillez noter que votre demande ne sera traitée qu'à partir du moment où le formulaire de demande signé et les annexes nécessaires seront parvenus par courrier postal au centre de traitement.

Conformément à l'art. 21 de la loi sur les subventions, aucune subvention n'est accordée pour des travaux déjà en cours. Une fois la demande de subvention saisie en ligne et soumise sur cette plateforme, les travaux peuvent démarrer s'ils ont été autorisés par l'autorité compétente. L'octroi d'une aide financière n'est pas garanti tant qu'il ne fait pas l'objet d'une décision.

Avez vous un compte d'utilisateur?

CONNEXION

Vous n'êtes pas encore enregistré sur ce portail de demande

CRÉER UN COMPTE UTILISATEUR

Installations solaires photovoltaïques

www.pronovo.ch soutient votre installation



Réponses aux questions
les plus fréquentes (FAQ)



Calculer le montant de
ma subvention



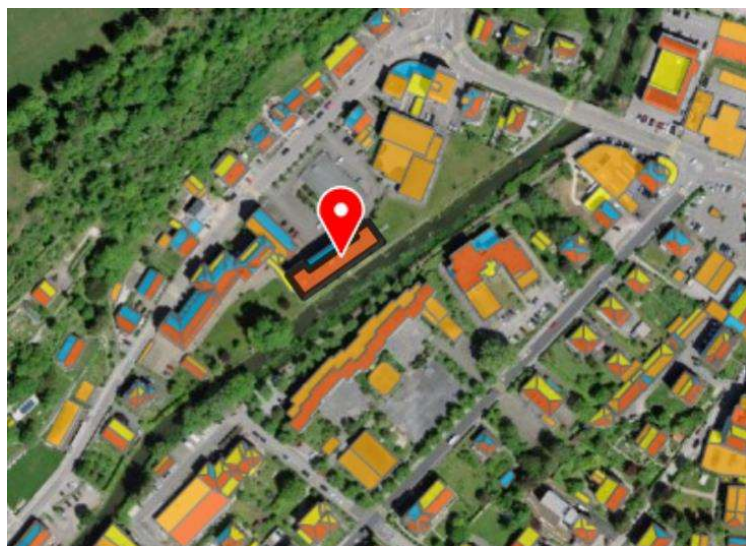
Déposer ma demande de
subvention



Portail clients de
Pronovo



www.toitsolaire.ch



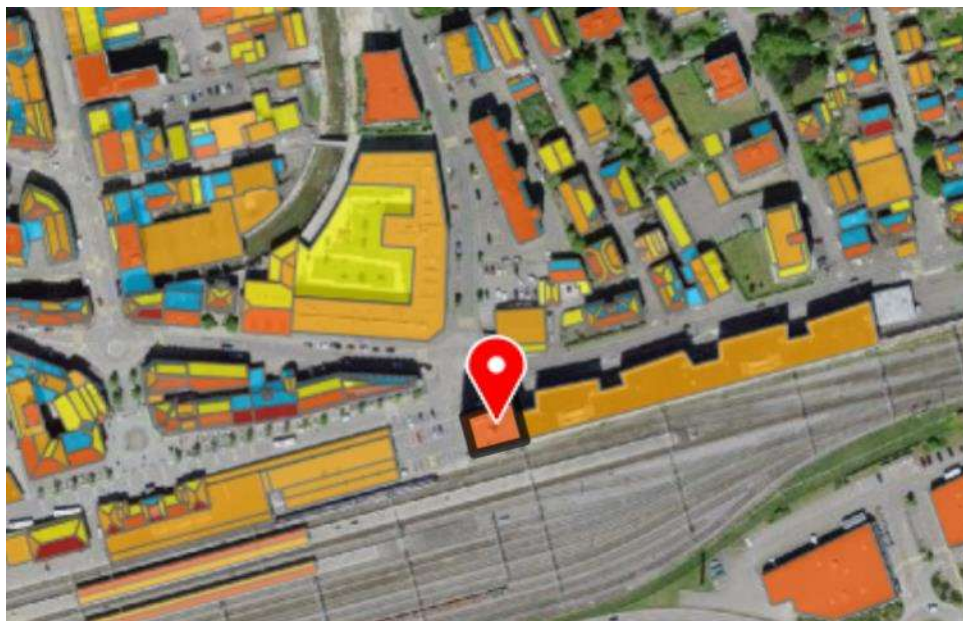
SWISSOLAR 

 **suisse énergie**
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire

www.toitsolaire.ch



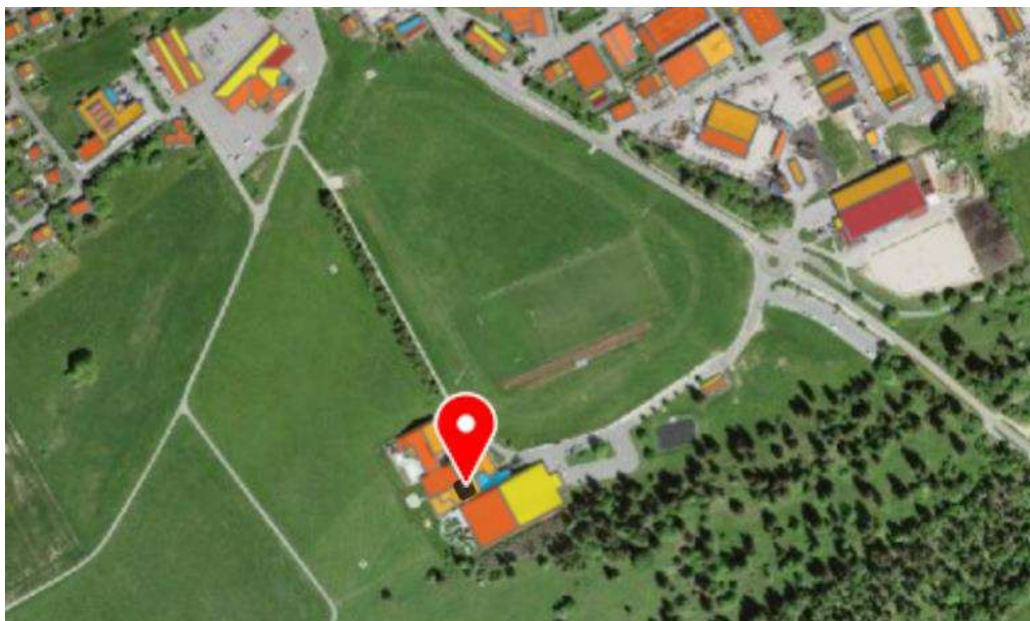
SWISSOLAR 

 **suisse énergie**
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire

www.toitsolaire.ch



SWISSOLAR 

 **suisse énergie**
Notre engagement : notre futur.

Calculateur solaire en ligne

Check-devis-solaire

Installation solaire photovoltaïque ?

Rentabilité des investissements dans le domaine des installations photovoltaïques?

- Autoconsommation ou consommation propre maximum
- Prix de rachat fixé par votre distributeur www.pvtarif.ch
- Possibilité de vendre ses GO «Garanties d'origine»

Programme d'efficacité électrique



- En vigueur depuis le 27 octobre 2018
 - Remplacement de circulateur de chauffage
 - Optimisation de l'éclairage (bâtiments de services)
- www.ffiwatt.ch

Déductions fiscales

- Déduction à 100% des coûts des installations utilisant des énergies renouvelables pour les bâtiments existants,
- Déduction à 100% des mesures prises sur l'assainissement de l'enveloppement du bâtiment permettant de diminuer la consommation
- Pas d'impact sur la valeur fiscale de l'immeuble (pour les mesures purement énergétiques)
- Pour bénéficier au mieux des déductions fiscales, il est possible d'assainir par étapes en répartissant les travaux dans le temps
- **Demeure réservée l'Ordonnance relative à la déduction des frais d'entretien d'immeubles, RSJU 641.312.51**



Plus précisément

JURA CH RENDREMENT ET VALEUR DES IMMEUBLES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

2019

Formule 4

Nom-s: _____ Prénom-s: _____ N° de contribuable: _____

DONNEES GENERALES

Immeuble

Dépenses consenties pour des mesures d'économie d'énergie / recours aux énergies renouvelables

En plus des frais d'entretien proprement dits déjà cités, les dépenses consenties pour des mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables sont **en principe** déductibles intégralement.

■ Les mesures favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans les installations du bâtiment, par exemple :

- les installations de récupération de chaleur;
- l'assainissement de cheminée lié au renouvellement d'un générateur de chaleur;
- les analyses énergétiques et les plans directeurs de l'énergie;
- le remplacement d'appareils ménagers gros consommateurs d'énergie qui font partie de la valeur de l'immeuble. (les congélateurs, lave-linge, sèche-linge ne font pas partie, sauf exception, de la valeur officielle de l'immeuble);
- les investissements dans des installations solaires photovoltaïques de la fortune privée sont entièrement déductibles. Par contre, la vente d'énergie est à déclarer chaque année sous chiffre 4180 de la présente formule.



- Est-ce qu'une analyse énergétique via un «CECB plus» peut faire l'objet d'une déduction fiscale?

Bon à savoir pour conclure

- Une bonne planification est un aspect primordial – il est judicieux d’anticiper et de commencer par un CECB Plus.
- En cas d’urgence pour un changement de chauffage, n’oubliez pas le conseil incitatif
- Les demandes de subventions doivent être soumises avant le début des travaux.
- Les assainissements énergétiques valent la peine: ils sont rentables, augmentent le confort d’habitation et contribuent à la protection du climat.
- L’exploitation d’un chauffage à énergie renouvelable est avantageux

Pour plus d'informations...

www.jura.ch/energie

www.energie-environnement.ch

www.leprogrammebatiments.ch

www.minergie.ch

www.cecb.ch

www.chauffezrenouvelable.ch

www.francsenergie.ch



Merci!

www.leprogrammebatiments.ch

15.02.2023

www.leprogrammebatiments.ch

Page 56

